

13/03/2018

Madame, Monsieur,

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est entré en révision depuis 2016 et un projet de modifications, parfois substantielles, a été adopté par le Conseil Municipal au cours de sa séance du 25 Septembre dernier.

Depuis le 3 Mars l'enquête publique est ouverte ; elle se clôturera le 3 Avril prochain.

Au cours de cette période de temps, le Commissaire-enquêteur, Monsieur Alain RUBY, est habilité à recevoir les observations des Buressois, par écrit ou par oral, dans ce dernier cas, au cours des 3 permanences qu'il tiendra en Mairie les 17 Mars au matin et les 28 Mars et 3 Avril après-midi.

Dans les documents joints, nous vous faisons part de dispositions d'urbanisme particulièrement choquantes touchant les propriétaires de terrains situés au Nord de la Rue de la Guyonnerie, en l'occurrence un retrait de 40 mètres de toute construction nouvelle, à partir de la limite Sud du Bois de la Guyonnerie. Ce qui conduirait une douzaine de propriétaires à ne plus pouvoir construire ou reconstruire sur la moitié environ de leur propre terrain.

Une proposition de réclamation individuelle, qui expose cette situation unique sur la Commune de Bures, vous est présentée dans l'optique de la faire parvenir au Commissaire-enquêteur avant le 3 Avril prochain ; bien entendu, si vous êtes d'accord avec son contenu, que vous êtes libre de modifier ou d'amender.

Elle peut être adressée, par écrit à :

Monsieur Alain RUBY Commissaire-enquêteur

Hôtel de Ville

45, Rue Charles de Gaulle 91440 – BURES sur YVETTE

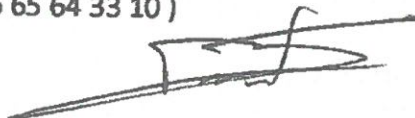
Elle peut aussi lui être communiquée par Internet ( [enqueteplu2018@bsy.fr](mailto:enqueteplu2018@bsy.fr) ) ou transmise à l'occasion d'une entrevue avec lui.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette question, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à nos sentiments très distingués,

Pour la famille GUYOT, 32 Rue de la Guyonnerie,

Chantal et Gérard DION ( [dion.gerard@yahoo.fr](mailto:dion.gerard@yahoo.fr) )

( 06 65 64 33 10 )



MAI	NUMÉRO 5469	5 <sup>e</sup>
DGS	BURES SUR YVETTE	6 <sup>e</sup>
1 <sup>er</sup>	COURRIER ARRIVÉ LE	7 <sup>e</sup>
2 <sup>e</sup>		8 <sup>e</sup>
3 <sup>e</sup>	27 MAR 2018	9 <sup>e</sup>
4 <sup>e</sup>		10 <sup>e</sup>
ORIGINAL		11 <sup>e</sup>
SCOP		12 <sup>e</sup>
CUL		13 <sup>e</sup>
PM		14 <sup>e</sup>
AJ		15 <sup>e</sup>
CTM		16 <sup>e</sup>

PLU : Extrait de la Zone UD 2 projetée pour le quartier de la Guyonnerie.

Le pointillé vert représente la limite des 40 mètres à partir du bois (quadrillage vert).

